

Plan de lutte pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence

DOCUMENT À L'INTENTION DES PARENTS



École Polyvalente La Pocatière

2025-2026



PORTRAIT

En 2024-2025

- 7 événements de violence traités
- 2 événements d'intimidation traités
- Plusieurs événements pour lesquels il y a eu des interventions éducatives /préventives de la direction ou des intervenants de l'école
- 1 événement de violence à caractère sexuel dénoncé/traité
- 4 événements impliquant des propos racistes
- 15 dossiers ouverts par le policier scolaire (menaces, harcèlement, intimidation)
- 20 suspensions internes/externes liées à des gestes à caractère violent (principalement de la violence verbale)
- 12% rapportent avoir vécu de l'intimidation verbale; 6% de l'intimidation physique, 9% de l'intimidation sociale, 6% de la cyberintimidation
- 25% des élèves qui déclarent avoir été victime d'une forme de discrimination et gratifiantes à l'école
- 85% des élèves se sentent en sécurité à l'école

++

NOS PRIORITÉS

- Démystifier les concepts liés à la violence et l'intimidation avec les élèves
- Démystifier auprès des élèves et du personnel la procédure qui est déployée lorsqu'une situation de violence ou d'intimidation est dénoncée/signalée
- Développer un protocole d'intervention pour le personnel scolaire face aux comportements sexualisés et face aux abus sexuels
- Outiller le personnel pour qu'il puisse intervenir lorsqu'il a intimidé ou violence basée sur la couleur/ l'origine ethnique/nationale
- Outiller les élèves pour qu'il puisse réagir adéquatement lorsqu'ils sont témoins ou victimes de situation de discrimination, de violence ou d'intimidation

Mesures de prévention

Présence et surveillance active des adultes aux pauses et le midi dans les lieux jugés à risque (cases, Agora, près des salles de bain et vestiaires)
Interventions systématiques demandées aux membres du personnel auprès des élèves qui adoptent des gestes ou des paroles teintées d'irrespect/de violence
Ateliers de prévention par le policier scolaire et les professionnels de l'école
Rencontre par la direction de tous les élèves à plusieurs reprises pour aborder le civisme et les comportements attendus dans l'école
Kiosques/Activités thématiques (le midi à différents moments dans l'année)
Publications diverses sur les réseaux sociaux de l'école
Discussions éducatives à travers les différents cours offerts aux élèves
Interventions préventives/éducatives auprès d'élèves ciblés (victimes/témoins/agresseurs potentiels)

Lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté

Actions et suivis

- Mettre fin au comportement inadéquat.
- Assurer la sécurité de tous.
- Rencontrer les élèves impliqués et analyser la situation.
- Informer la direction et le professionnel.
- Informer les parents concernés et faire un suivi.
- Assurer la confidentialité.
- Signaler à la DPJ et contacter les policiers, si indiqué.
- Consigner les événements.
- S'assurer que la situation a pris fin.

Mesures de soutien ou d'encadrement (exemples)

- Écouter, recueillir les besoins de l'élève.
- Offrir du soutien aux élèves impliqués et à leurs parents en fonction de leurs besoins.
- Superviser et encadrer les auteurs.
- Planifier des rencontres de suivi.
- Sensibiliser les élèves.
- Diriger vers des ressources externes, au besoin.

Sanctions disciplinaires

- Les sanctions sont appliquées selon l'analyse de la situation (profil de l'élève, nature, gravité, fréquence, légalité du geste posé).
- Exemples : geste réparateur en lien avec le geste posé, réflexion, retrait de privilège, retenue, remboursement ou remplacement de matériel, suspension à l'école, plainte à la police ...

Confidentialité

Les informations relatives aux autres élèves impliqués dans la situation devront être traitées de manière confidentielle.

DÉFINITIONS POUR UNE COMPRÉHENSION COMMUNE

Conflit

- Mécontentement ou désaccord entre deux ou plusieurs personnes ne partageant pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts.
- Aucune victime même si les deux personnes peuvent se sentir perdantes.
- Peut entraîner des gestes d'agression.
- Peut se régler par la négociation ou la médiation.

Adapté de : Diane PRUD'HOMME, Violence entre enfants : casse-tête pour les parents, Montréal, Éditions du remue-ménage, 2008

Violence

- Manifestation de force verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle.
- Exercée intentionnellement contre une personne.
- Engendre un sentiment de détresse, lèse, blesse ou opprime une personne en s'attaquant à son intégrité, son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Inspiré de la définition de la LIP, art. 13

Intimidation

- Parole, acte ou geste délibéré ou non.
- Caractère répétitif.
- Exprimé directement ou non, y compris dans le cyberspace.
- Inégalité des rapports de force.
- Engendre un sentiment de détresse, lèse, blesse, opprime ou ostracise.

Inspiré de la définition de la LIP, art. 13

Violence à caractère sexuel (VACS)

- Forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle.
- Inconduite se manifestant par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre.
- Exprimée directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

Inspiré de la (Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur [RLRQ chapitre P-22.1])

Besoin de soutien ou d'accompagnement?

RESSOURCES INTERNES

Direction d'école :

Marc Chouinard

Professionnel(le)(s) :

Alexandra Lévesque, ps.ed.

RESSOURCES EXTERNES

- Police :
- DPJ : 1 800 463-9009
- CISSS : 1 833 422-2267
- Info social : 811
- Ligne parents : 1 800 361-5085
- Premières ressources : 1 866 329-4223
- Ligne parents Tel-Jeunes : 1 800 361-5085
- CALAC (Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles) 1 888 933-9007
- AidezMoiSVP : <https://aidezmoisvp.ca/fr/>

École Polyvalente La Pocatière

950, 12e Avenue

La Pocatière, Québec, G0R 1Z0

Tél. : (418) 856-2413

Courriel :

sec.polypoc@csskamloup.gouv.qc.ca

Modalités pour effectuer une dénonciation ou pour porter plainte

COMMENT DÉNONCER UNE SITUATION

Demander une rencontre avec la direction et/ou la psychoéducatrice

Décrire la situation que vous souhaitez dénoncer et remettre l'information au secrétariat à l'intention de la direction ou de la psychoéducatrice

Envoyer un message Teams à la psychoéducatrice (Mme. Alexandra Lévesque) ou un message par courriel à l'adresse suivante : levesqueal@csskamloup.gouv.qc.ca

Te confier à tout membre du personnel de confiance qui fera les liens nécessaires auprès des personnes responsables du dossier de l'intimidation et la violence à l'école

Tes parents (ou tout autre adulte significatif) peuvent aussi te soutenir dans ta démarche et prendre contact avec le directeur ou la professionnelle de l'école

COMMENT PORTER PLAINTE

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits des services scolaires :

Étape 1:

Parlez à la **direction d'école**.

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits 

Étape 2:

Contactez la **responsable du traitement des plaintes du CSS, Mme Geneviève Soucy**.

Téléphone: 418 862-8201, poste 3060

Courriel: secgen@csskamloup.gouv.qc.ca

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits 

Étape 3:

Communiquez avec le **protecteur national de l'élève**.

Téléphone ou texto: 1 833 420-5233

Courriel: plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca

Dans le cas d'une violence à caractère sexuel (VACS), en plus de la procédure habituelle, il est aussi possible de faire un signalement ou de formuler une plainte au protecteur régional de l'élève, verbalement ou par écrit. Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève.

Pour plus d'informations, cliquez sur le lien:

[Procédure de traitement des plaintes](#)